

8 (2025)

1

Congrès de fondation de l'AIGF  
(Association Internationale de Géographie Francophone)

*La géographie francophone au défi  
du monde contemporain*

Vol. 1

*Dirigé par*

*Dino Gavinelli et Pape Sakho*

EDITORIAL

La géographie francophone au défi du monde contemporain 9  
*Dino Gavinelli - Pape Sakho*

ACTES DU CONGRÈS DE FONDATION DE L'AIGF  
RABAT, 13-15 JUIN 2023

Patrimoine et métropole: enjeux d'aménagement à Montpellier (France) 15  
*Régis Keerle - Laurent Viala*

Patrimoine et enjeux de développement des petits centres ruraux: 31  
exemple du centre d'Ighoud  
*Abdelilah Abdouh - Abderrahim Benali*

Défis et menaces de la patrimonialisation de l'espace maritime 49  
gabonais: cas des Aires Marines Protégées  
*Aline Joëlle Lembe Bekale*

Étude de la réciprocité des territoires urbains et ruraux à travers 63  
l'agriculture dans la province de l'Estuaire au Gabon  
*Leticia Nathalie Sello Madoungou Nzé*

- Transports publics et urbanisme au Grand Rabat: en quête  
d'une gestion équilibrée entre urbanisation et mobilité 87  
*Ikrame Laadssi - Mohamed Hanzaz*
- Quid des marchés de l'eau dans le Ferlo sénégalais? Cas des communes 103  
de Barkedji et Dodji  
*Abdoulaye Diagne*

OTHER CONTRIBUTIONS

- Interlinking Socio-Economic and Environmental Factors Driving 123  
Biodiversity Loss in Vhembe Biosphere  
*Henry Nuwarinda - Samuel Adewale Adelabu - Abel Ramoelo  
Olufemi Sunday Durowoju - Colbert Mutiso Jackson - Katlego Mashiane*
- Asinara e la territorializzazione negata. Ovvero, come un uso 147  
improprio del linguaggio può cancellare la memoria  
*Marco Nocente - Elena dell'Agnese*
- Finanziarizzazione e mercati urbani in chiave di *low geopolitics*: 163  
considerazioni sul caso Milano  
*Alberto Bortolotti - Matteo Bolocan Goldstein*

# Patrimoine et enjeux de développement des petits centres ruraux: exemple du centre d'Ighoud

*Abdelilah Abdoub*<sup>1</sup> - *Abderrahim Benali*<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Agence Urbaine de Safi Youssoufia (Maroc)

<sup>2</sup> Université Cadi Ayyad, Marrakesh

DOI: <https://doi.org/10.7358/gn-2025-001-abbe>

## ABSTRACT

Heritage and Development Issues in Small Rural Centres: Example of the Centre of Ighoud

Small rural centers are the territories most neglected by the various multi-scalar development plans and strategies. They have remained, like many territories, completely invisible to conventional development instruments in Morocco. The Ighoud center constitutes an exception, in fact, following a triggering event, the discovery of the Man of Jbel Ighoud, a new form of public action was initiated, namely the agreement to upgrade the center and its site archaeological. How is the political dimension achieved for a small rural center? Is top-down public action sufficient to ensure genuine territorial development?

*Keywords:* rural center; political dimension of heritage; territorialized public action; territorial project; territorial reconversion.

*Mots clés:* centre rural; dimension politique du patrimoine; action publique territorialisée; projet de territoire; reconversion territoriale.

---

## 1. INTRODUCTION

Les petits centres ruraux constituent un relais très important de l'armature urbaine. Leurs rôles économiques et sociales en matière d'attraction/maintien des populations des territoires limitrophes s'avèrent salubre pour assurer un certain équilibre territorial cher à l'aménagement

du territoire national. Ils peuvent prétendre à une mise à niveau vers les centres émergents, voir les nouveaux centres urbains, ou rester encore plus marginalisés.

Ces petits centres ruraux sont les territoires les plus délaissés par les différents plans et stratégies de développement multi scalaire. Ils sont restés, comme beaucoup de territoires, complètement invisibles pour les instruments conventionnels de développement.

La revue littéraire sur le développement rural, qui englobe aussi bien les rapports des organisations internationales de développement que les études académiques, révèle une dynamique complexe et marquée par les enjeux économiques, sociales, environnementales et technologiques, et fait ressortir plusieurs tendances majeures qui se croisent et bifurquent: la plus ancienne focalise sur la modernisation de l'agriculture et la mise à niveau en matière d'équipements et d'infrastructures dans les zones rurales (Ellis and Biggs 2001), afin d'assurer les fonctions qui lui sont assignées: la sécurité alimentaire et l'exportation, et l'insertion dans la société industrielle et urbaine.

Suite à l'insuffisance des modèles technico-économiques de nouveaux concepts sont forgés comme ceux de besoins fondamentaux, de rationalité paysanne, du développement intégré notamment à travers les moyens de subsistance durable (Korf and Oughton 2006), qui marquent un retour inévitable au terrain. Les deux approches, systémique (Brossier *et al.* 1993) et locale, représentent un réel changement dans la manière d'aborder le développement rural. Néanmoins l'introduction de l'expression de la dynamique et du fonctionnement du système s'avèrent nécessaire d'où la pertinence des approches explicative et pluridisciplinaire qui prend en comptes les déterminants exogènes du développement des centres ruraux notamment: la mondialisation, le libre-échange et la question environnementale, et les déterminants endogènes à savoir: la gouvernance, la décentralisation, la multifonctionnalité, et le territoire. Notre contribution essaie de s'insérer dans cette dernière démarche.

Dans l'expérience marocaine, le centre Ighoud<sup>1</sup> constitue une exception, en effet, suite à la découverte de l'*Homo sapiens* de Jbel Ighoud, le centre a suscité l'attention particulière aussi bien des scientifiques que des politiques. Ce regain d'intérêt des autorités publiques marocaines a

---

<sup>1</sup> Un centre rural appartenant à une des plus pauvres provinces du Maroc à savoir Youssoufia, et à la région Marrakech-Safi qui connaît des disparités territoriales énormes.

été traduit par une action publique territorialisée visant la valorisation d'un patrimoine humain mondial.

Depuis 2016 année de signature de la convention de mise à niveau du centre de la commune Ighoud et de son site archéologique, le centre a connu une dynamique sans précédent. D'importants travaux d'équipement ont été mis en œuvre, et le petit centre commence à prendre une allure de plus en plus urbaine. Un axe important de cette convention porte sur la mise à niveau du site archéologique amorçant ainsi une reconversion de l'ancien minier vers un centre de tourisme anthropologique.

Notre contribution essaie de répondre à deux questionnements majeurs à savoir: Comment la dimension politique est acquise pour un petit centre rural? Est-ce que l'action publique par le haut est suffisante pour assurer un véritable développement territorial?

Afin de répondre à ces questionnements nous avons mobilisé une grille d'analyse multidisciplinaire qui fait appel à l'approche géographique afin d'établir un diagnostic territorial des différentes dynamiques naturelles et humaines, une enquête terrain qui appréhende les représentations et perceptions des différents acteurs de développement du centre, et l'approche géo développement permettant d'analyser le processus de développement.

## 2. PRÉSENTATION DU CENTRE IGHOUH ET DE SES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Le centre Ighoud possède des dynamiques naturelles, humaines, économiques, et culturelles susceptibles de favoriser un processus de développement territorial, et constituent une force d'attraction territoriale.

### 2.1. *Présentation du centre*

Créée suite au découpage administratif de 1959 et réorganisée suite au découpage de 1992, la collectivité d'Ighoud<sup>2</sup> est l'une des neuf com-

---

<sup>2</sup> "Le territoire de la commune, à l'instar de celui de la province était habité principalement par la tribu berbère des Masmoudas (à côté d'une minorité des Znatas et Sanhajas). C'est au 16<sup>ème</sup> siècle, que la tribu arabe Ahmar (Hamriyine) originaire du Yemen, vient s'installer sur le territoire qui porte actuellement le même nom" (province El Yousoufia, DTP commune Ighoud 2011).

munes territoriales de la province de Youssoufia, elle relève sur le plan administratif du Caïdat de Sidi Chiker, et du Cercle d'Ahmer.

Couvrant une superficie de 375,87 km<sup>2</sup>, il occupe une situation géographique intéressante (*Fig. 1*), en effet, le centre se trouve excentrée par rapport aux principales villes de la région (la ville de Safi à 66 km, la ville d'El Youssoufia à 77 km, la ville de Sebt Gzoula à 30 km, et a peu près 90 km de Marrakech).

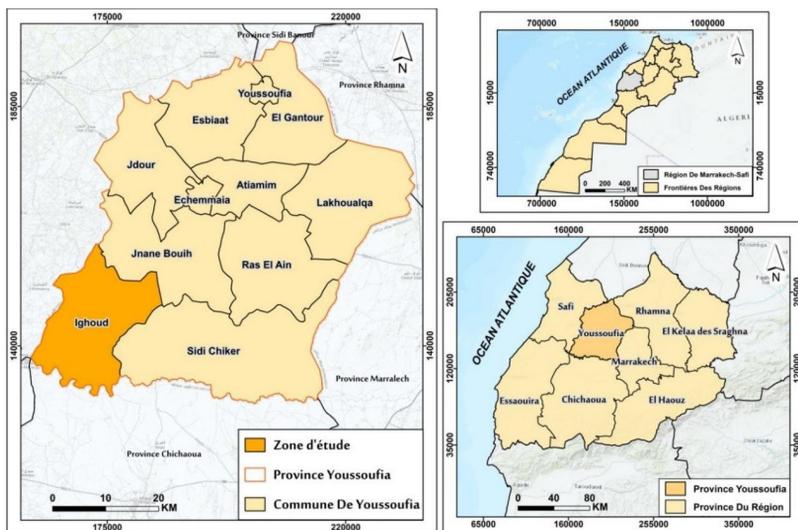


Figure 1. – La situation géographique de la collectivité territoriale d'Ighoud.  
Source: élaboration de l'auteur.

## 2.2. Les dynamiques territoriales du centre

Les aspects physiques et humains de la collectivité et du centre Ighoud marquent une diversité et des caractéristiques remarquables. Ils constituent à la fois des facteurs contraignants mais aussi des atouts de développement.

### 2.2.1. Des dynamiques physiques contraignantes

Faisant partie des Jbilettes occidentales, la grande partie de la collectivité d'Ighoud est constituée de montagnes accidentées et de plateaux, com-

binant ainsi, un environnement diversifié et riche en potentialités agropastorales et minières. Cependant, le relief a une influence négative sur la répartition de la population, aussi bien de la commune que du centre.

Les sols squelettiques peu évolués impacte négativement, la couverture végétale et les activités agricoles. Le climat aride à semi-aride accentue le stress hydrique devenu une donnée structurelle. La nappe phréatique se trouve surexploitée. La population doit chercher l'eau (souvent de mauvaise qualité) à des profondeurs qui dépasse des fois les 250 m<sup>3</sup>. La couverture végétale du centre reste importante par rapport à la situation provinciale, grâce au peuplement de l'arganier de Jbel Ighoud. Ces différentes dynamiques naturelles impactent fortement la répartition de la population et les activités humaines.

### 2.2.2. Dynamiques humaines à tendances urbaines

Les dynamiques démographiques restent propices au développement du centre<sup>4</sup>. Ce dernier et contrairement à la collectivité, est marqué par des tendances urbaines remarquables<sup>5</sup>.

Cette tendance urbaine est aussi lisible au niveau, d'une part, des indicateurs socio-économiques à savoir l'Indice de Développement Humain (IDH) (0,728) et l'indice de pauvreté globale (7,2)<sup>6</sup>, et d'autre part, au niveau de la desserte en services sociaux de base et équipements, qui range le centre dans une sphère territoriales plus proche des centres urbains que des collectivités rurales de la province<sup>7</sup>.

Depuis l'arrêt de l'activité minière dans les années 1990, le centre a connu une reconversion obligée en centre commercial important du sud de la province de Youssoufia. En effet, le commerce et les services repré-

---

<sup>3</sup> Entretien terrain, mars et avril 2022.

<sup>4</sup> Le taux d'accroissement (2,16%), le taux de la population en âge d'activité (entre 15 et 59 ans) représente 60,3%.

<sup>5</sup> La répartition de la population selon le genre (soit 50,9% pour les femmes contre 49,1% pour les hommes), l'âge moyen au premier mariage (26,1 ans), l'indice de fécondité (3,6 enfants par femme en âge de procréation), la taille des ménages (5 personnes/ménage en 2014).

<sup>6</sup> Au niveau régional ce taux est de 0,768 contre 0,796 au niveau national en 2018. La province de Youssoufia enregistre un des taux les plus faibles au niveau régional avec 0,634. La commune d'Ighoud a enregistrée 0,567.

<sup>7</sup> Les taux des différents indicateurs précités (enregistrés par le RGHP 2014) marquent les tendances urbaines par rapport à ceux enregistrés dans les municipalités de la province de Youssoufia.

sentent 60% des emplois. Toutefois, les conditions de vie des ménages ont été fortement impacté, et ont alimenté une vague d'immigration vers les grandes villes à savoir: Marrakech, Casablanca, et Agadir.

La morphologie spatiale du centre reste déséquilibrée suite à un ensemble de contraintes d'urbanisation structurelles et permanentes dues, d'une part, aux aspects naturels notamment les zones inondables et les zones spécifiques, d'autre part, au statut foncier et les modalités d'occupation des sols, et la prolifération de l'habitat non réglementaire. Néanmoins, la dynamique urbanistique du centre reste importante en comparaison avec les autres centres ruraux de la province. Durant la période 2016-2020, l'Agence Urbaine de Safi Youssoufia a instruit 37 dossiers relevant des communes Ighoud, dégageant un montant d'investissement de l'ordre de 48 Mdhs<sup>8</sup>.

### 3. REPOSER LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES CENTRES RURAUX

Les documents stratégiques et opérationnels à caractère régional, provincial et communal, les plus pertinents<sup>9</sup>, à savoir le SRAT de la région MS, le plan de développement régional 2017-2022, le SADU du grand Youssoufia, le PDAR et les études spécifiques notamment les études de mise à niveau du centre et le plan d'action communal se caractérisent par une hiérarchie inversée des logiques de planification et d'aménagement. En effet, l'aspect opérationnel du développement concrétisé par la convention de mise à niveau du centre et de son site archéologique qui domine ces logiques. Ainsi le concret établi grâce à la concrétisation de la dimension politique du patrimoine l'emporte sur les visions et les orientations stratégiques et opérationnelles de la planification.

La convention entretient une relation originale et inédite avec les différents documents d'urbanisme et études spécifiques. Cette relation se

---

<sup>8</sup> Il faut rappeler que la plupart de ses projets s'inscrivent dans le cadre de la convention, et ne résulte pas d'une dynamique économique interne.

<sup>9</sup> Certes, la collectivité territoriale Ighoud a bénéficié de quelques actions inscrites dans le cadre des stratégies de développement nationales (les programmes nationaux: Plan vert; AEP; Electrification, barrages, reboisemen). Toutefois, la déclinaison des différentes stratégies sectorielles au niveau du centre Ighoud reste sommaire. L'INDH (Initiative Nationale de Développement Humain) est certainement la stratégie nationale la plus concrétisée aussi bien en matière de projets que d'action.

positionne à contrario de la hiérarchie conventionnelle des documents au niveau conceptuel et juridique. Toutefois, son originalité peut constituer une source d'inspiration, une expérimentation à analyser et qui offre des enseignements pratiques indispensables pour les politiques d'aménagement et de développement territorial réalistes.

### 3.1. *La convention de mise à niveau: nouvel instrument de l'action publique territorialisée*<sup>10</sup>

Les instruments de l'action publique sont définis comme "l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et mettre en œuvre l'action gouvernementale" (Lascoumes et Le Galès 2004, 12).

La plupart du temps, les instruments sont analysés dans le cadre d'un secteur de politique publique ou d'un type de politique publique comme l'une des variables de la mise en œuvre (Landry and Varone 2005).

Dans cette perspective, la convention de mise à niveau du centre Ighoud et de son site archéologique se présente comme un nouvel instrument de développement territorial qui caractérise un nouveau mode de gouvernance territoriale. Cette intervention publique particulière 'par le haut', non programmée dans l'agenda gouvernemental constitue une réponse immédiate à un événement déclencheur et au volontarisme étatique.

#### 3.1.1. Un événement déclencheur et des considérants

L'activité minière a été à l'origine de la constitution du centre "La production de la mine a atteint 62 912 tonnes en 1971, avec un total de 708 808 tonnes entre 1949 et 1971, puis fut réduite en 1980. La mine IGHOU est restée longtemps l'une des plus importantes sources de barytine marocaine" (Wafik *et al.* 2011).

En effet, elle a attiré une main d'œuvre importante afin d'assurer l'exploitation des gisements. Un centre ouvrier s'est constitué avec des aspects de développement urbanistiques similaires, aux autres centres

---

<sup>10</sup> La convention de partenariat relative au programme de mise à niveau du centre de la commune territoriale Ighoud et de valorisation de son site archéologique (octobre 2017).

miniers de la province (Adidi 2016), tout en gardant ses propres particularités.

La découverte des fossiles de l'*Homo sapiens* primitif datant d'environ 200 000 ans sur le site de Jbel Ighoud a refaçonné l'histoire de l'humanité "Les fossiles de Jbel Irhoud représentent les traces les plus anciennes d'*Homo sapiens* connues à ce jour en Afrique [...]" (Ben-Ncer et Hublin 2017), faisant du centre le berceau de l'humanité puisque jusqu'ici, les fossiles d'*Homo sapiens* les plus anciens connus et datés avec certitude étaient ceux des sites d'Omo Kibish vieux de 195 000 ans, et de Herto qui remonte à 160 000 ans, situés en Éthiopie.

L'ampleur de la découverte fortement médiatisée au niveau national et international a suscité l'intérêt des pouvoirs publics qui ont priorisés une action territorialisée de développement sous forme d'une convention signée par 14 départements gouvernementaux et un holding public<sup>11</sup> s'engageant à réaliser des interventions sectorielles qui portent sur l'aménagement et la valorisation du site archéologique, et la mise à niveau du centre de la commune territoriale. Un processus de reconvention est mis en œuvre.

En effet, plusieurs considérants sont avancés dans le préambule de la convention, d'abord, ceux relevant du capital immatériel du centre à savoir l'importance de la découverte:

Ce qui constitue un véritable exploit scientifique, sachant que jusqu'à cette découverte, la société scientifique internationale considérait que l'origine de l'espèce humaine remontait à une population qui vivait en Afrique de l'Est il y a environ 200 000 ans, ainsi le Maroc est désormais reconnu comme étant le berceau de l'humanité incarné par l'espèce homo-sapiens, ce qui a des répercussions bénéfiques sur l'image de notre pays à l'échelle internationale.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Le ministère de l'intérieur, le ministère de habous et des affaires islamiques, le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, le ministère de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville, le ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, le ministère de la santé, le ministère de la jeunesse et sport, le ministère de la culture et de la communication, la wilaya de Marrakech-Safi, la province de Youssoufia, le conseil régional de Marrakech-Safi, le conseil provincial de Youssoufia, le conseil communal Ighoud, l'Office National d'Electricité et d'Eau potable (ONEE), le holding Al Omrane.

<sup>12</sup> Préambule de la convention de partenariat relative au programme de mise à niveau du centre de la commune territoriale Ighoud et de valorisation de son site archéologique (octobre 2017).

Ensuite, le considérant relatif à l'importance de l'amélioration des conditions de vie de la population, et la protection de l'environnement et du développement durables. Et enfin, les engagements pris par les différents partenaires pour une meilleure valorisation du site archéologique Ighoud et de mise à niveau du centre de la commune.

### 3.1.2. Le contenu de la convention

La convention se compose de plusieurs actions visant la mise à niveau du centre par l'injection de plusieurs équipements (*Tab. 1*), et qui peuvent être classées selon les trois axes d'intervention suivants.

*Tableau 1. – Les axes de la convention de mise à niveau du centre et de son site archéologique.  
Source: convention de partenariat relative au programme de mise à niveau  
du centre de la commune territoriale Ighoud et de valorisation de son site archéologique  
(octobre 2017).*

AXES D'INTERVENTION	ESTIMATION (EN MDHS)
Axe 1: Aménagement, valorisation du site archéologique Ighoud	40
Axe 2: Mise à niveau du centre de la commune territoriale Ighoud	148
Axe 3: Elargissement et renforcement des axes routiers desservant le centre Ighoud	142
TOTAL	330

La convention comme instrument de conversion territoriale (*Tab. 2*) opte pour la reconversion de l'ancien centre minier d'Ighoud vers un centre de tourisme anthropologique à travers son premier axe qui concerne l'aménagement et la valorisation du site archéologique<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Selon le PV de la réunion de la commission de suivi et évaluation de la convention en date du 8 décembre 2022 le taux de réalisation des projets de la convention est très important (21 projets réalisés sur 30 à hauteur de 70%). Les seules retards enregistrés concerne la construction du centre d'interprétation du patrimoine (taux de réalisation 52%, maître d'ouvrage le ministère de la culture), les travaux de protection du site archéologique (l'exécution de ce projet et fonction de la réalisation du projet de centre d'interprétation du patrimoine, maître d'ouvrage le conseil communal), le grand terrain (taux de réalisation 80%, maître d'ouvrage le ministère de l'éducation et du sport), construction d'un centre commercial (taux de réalisation 50%, maître d'ouvrage le secrétariat d'État chargée du développement durable et le conseil provincial de Youssoufia), la construction de la route régional 2319 (taux de réalisation 50%, maître d'œuvre,

Tableau 2. – Consistance des travaux d'aménagement et de valorisation du site archéologique (Axe 1 de la convention).

Source: convention de partenariat relative au programme de mise a niveau du centre de la commune territoriale Igboud et de valorisation de son site archéologique (octobre 2017).

CONSISTANCE DES TRAVAUX	MONTANT MDHS	DEPARTEMENT RESPONSABLE DE LA REALISATION
Travaux d'aménagement de l'accès d'une longueur d'environ 3 kms y/c aménagement d'un parking	6	Ministère de l'intérieur DGCL
Protection et sécurisation du site	2	
Eclairage public des routes et pistes attenantes au site	12	
Mise en place d'un centre d'interprétation du patrimoine	20	Ministère de la culture et de la communication
TOTAL	40	

### 3.2. *Les outils de gouvernance de la convention et rapport avec les documents de planification*

Les outils de gouvernance de la convention concernent plusieurs niveaux à savoir: la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets, le suivi et la mise en œuvre, l'évaluation et le pilotage. Ces différents outils tendent à maîtriser des délais d'exécution fixés dans 36 mois.

#### 3.2.1. Suivi, évaluation et pilotage de la convention

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention est assuré par un comité de suivi-évaluation sous la présidence du gouverneur de la province de Youssoufia et constitué des représentants des parties signataires de la convention, ce comité est chargé de: (i) préparer des conventions spécifiques complémentaires si nécessaire; (ii) arrêter la program-

---

le conseil de la région Marrakech-Safi), la construction de la station technique sur les oued de Tensift et Oued Jamala sont en phase des études techniques (maître d'ouvrage respectivement, le ministère de l'équipement de la logistique et de l'eau, et le conseil de la région Marrakech-Safi), l'aménagement de la ceinture verte (taux de réalisation 20%, maître d'ouvrage le ministère de l'agriculture et le haut-commissariat des eaux, forêt, et lutte contre la désertification).

mation des projets à réaliser annuellement en fonction des priorités que déterminera ce comité; (iii) approuver la réalisation du programme d'investissement; (iv) évaluer l'avancement des travaux.

Le comité de suivi et d'évaluation peut faire appel à titre consultatif à toute personne qui en raison de sa compétence ou expertise pourrait contribuer utilement à la réalisation des objectifs définis par la convention.

Le pilotage assurant la coordination, et le suivi de la réalisation de la convention est assuré par un comité de pilotage sous la présidence du wali de la région Marrakech-Safi et constitué des parties signataires.

Ce comité se réunit à la demande du gouverneur de la province de Youssoufia (président du comité de suivi et l'évaluation) pour régler tout différend qui pourrait surgir au cours de la réalisation du programme et dont le comité de suivi et évaluation n'a pas pu statuer.

### 3.2.2. Evaluation de la mise en œuvre de la convention

L'évaluation de la convention fait ressortir les remarques suivantes: (i) la budgétisation des projets de la convention a permis l'atteinte d'un taux d'exécution important qui dépasse les 80%; (ii) le système de gouvernance mis en œuvre par la convention, notamment le comité de suivi et d'évaluation et le comité de pilotage, est certainement le principal facteur expliquant le taux élevé de réalisation de la convention; (iii) le caractère sectoriel de la convention de mise à niveau du centre et de son site archéologique a permis de surmonter un énorme déficit en matière d'équipements et infrastructures, dont souffre les autres centres de la province, repositionnant ainsi le centre Ighoud comme un territoire à grand potentiel en matière de développement. Le centre est certainement invité à devenir un centre émergent capable de concurrencer les municipalités de la province; (iv) si la convention a permis une véritable mise à niveau du centre en matière d'équipements (*Fig. 2*), la question des actions de développement du centre ou du projet de territoire susceptible de consolider les acquis de la convention et de favoriser le processus de développement économique et social n'est pas encore posée<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> "La convention de mise à niveau du centre Ighoud et de son site archéologique n'a certainement pas observé une approche participative, et les habitants ont été les grands absents aussi bien lors de l'élaboration que dans les travaux des comités de suivi et évaluation, et de pilotage. Cette convention a porté sur les équipements qui sont indispensables pour le développement. Une autre convention est envisageable qui focalise

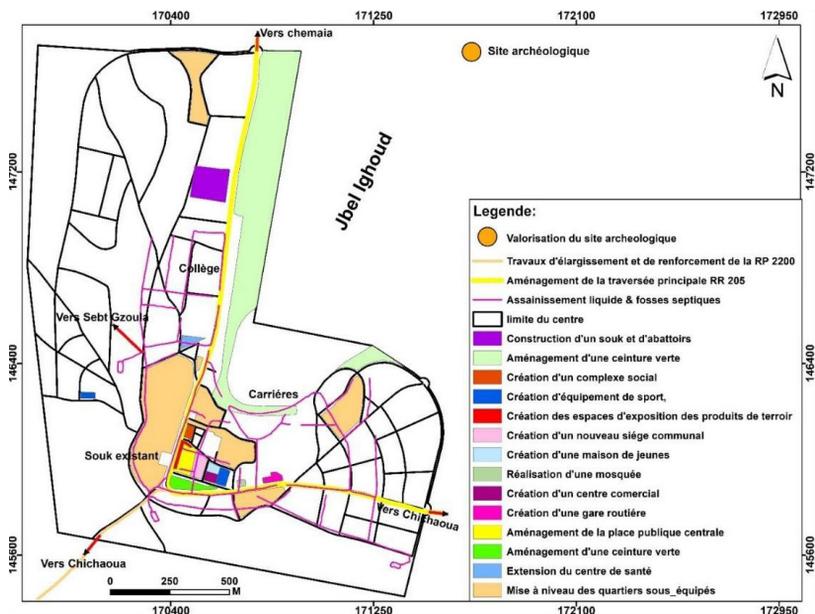


Figure 2. – Carte synthétique des actions de la convention de mise à niveau du centre et de son site archéologique.  
Source: élaboration de l’auteur.

#### 4. LES LIMITES DE LA CONVENTION VUES PAR LES ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La réalisation des différents projets de la convention, dont la majorité constitue des actions de mise à niveau en matière d’équipement a conféré au centre des atouts considérables pour devenir un véritable centre émergent.

Néanmoins, la convention s’inscrit plus dans le registre d’instrument de l’action publique que dans le cadre de projet de territoire. En effet, au Maroc, le concept de projet de territoire est une des principales innovations du Schéma National de l’Aménagement du Territoire au Maroc élaboré en 2002, il est défini comme

cette fois sur la promotion de la qualité de vie de la population et l’économie locale” (entretien avec un décisionnel au niveau de la province de Youssoufia).

Une action (ou ensemble d'actions) à concrétiser sur une échelle territoriale pertinente par et pour les acteurs qui l'occupent; il évoque une construction collective et une vision à long terme. Il se réalise en fonction de la mobilisation des acteurs locaux du territoire. Chacun doit être reconnu dans sa différence et ses compétences. (Adidi 2020)

Dans cette perspective, les perceptions<sup>15</sup> des acteurs locaux du développement du centre par rapport aux vocations économiques du centre, à l'impact de la convention sur leur qualité de vie, à leur participation dans le processus, et à l'appréciation du système de gouvernance locale sont certainement significatives. Elles soulignent les insuffisances de la convention qui constitue un prélude pour un projet de territoire du centre sans en être un.

#### *4.1. Une convention à contre sens des choix de développement des acteurs locaux*

La convention ne s'inscrit pas comme un plan ou action de développement territorial qui prend en considération les ressources du centre notamment ses potentialités en matière d'agriculture, d'élevage et de produits de terroirs, et d'exploitation des carrières (*Fig. 3*). En effet, pour une grande tranche des ménages les activités d'agriculture, d'élevage, et de l'exploitation minière sont rentables, alors que le tourisme<sup>16</sup> est moins rentable. Ainsi, la conversion territoriale du centre d'un centre minier avec une tradition agricole confirmée n'est nullement partagée ni appréciée par la population.

Les ménages du centre restent confiants dans les possibilités d'amélioration des activités économiques. En effet, 69% pensent que l'amélioration du secteur agricole est possible, contre 76% pour le secteur d'élevage et 54% pour les produits de terroirs. Le tiers de la population du centre pense que l'amélioration des secteurs économiques est impossible.

---

<sup>15</sup> La distinction est à établir entre perception et représentation "La perception se déroule en présence de la chose perçue alors que la représentation suppose un temps différé, de courte (mémoire immédiate) ou longue durée [...] ce qui lui confère une plus grande capacité d'autonomie culturelle par rapport au réel auquel elle se réfère" (Lévy et Lussault 2003, 791).

<sup>16</sup> Le tourisme est une activité inexistante au niveau du centre même après la grande découverte de l'homme d'Ighoud, pour la population questionnée elle représente une opportunité économique possible.

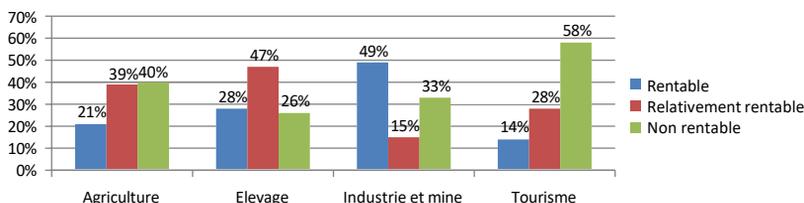


Figure 3. – Perceptions des vocations économiques du centre par ces habitants.  
Source: enquête terrain 2022 effectuée par l’auteur.

#### 4.2. L’impact de la convention perçu par les acteurs locaux

Les perceptions des acteurs locaux du développement à savoir les ménages, les acteurs économiques et institutionnels restent différenciés par rapport à l’apport de la convention sur le développement territorial, pour les ménages et les acteurs économiques l’impact de la convention sur la qualité de vie de la population reste très faible (Fig. 4).

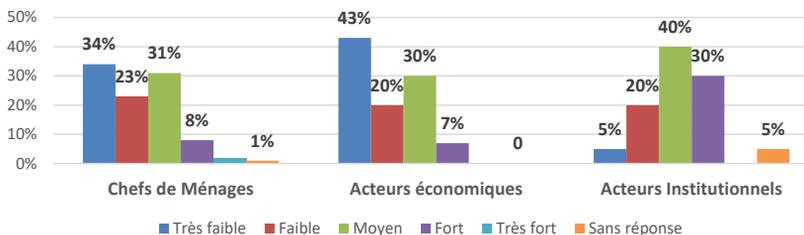


Figure 4. – Répartition des avis sur l’impact de la convention sur le cadre de vie de la population.  
Source: enquête terrain 2022 effectuée par l’auteur.

Cette dernière dimension sociale n’est pas incluse parmi les indicateurs de performance de la convention, qui ne comptent que des indicateurs de réalisation quantitatifs<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Les PV des réunions périodiques de la commission de suivi et évaluation constituent le seul tableau de bord de la convention. Un taux quantitatif de réalisation est assigné à chaque projet de la convention.

#### 4.3. Absence de l'approche participative

La majorité des acteurs locaux de développement (ménages, acteurs économiques et institutionnels) considèrent que la convention peut constituer ou relativement une base pour le développement (Fig. 5). Toutefois, lors de l'élaboration des projets de la convention aucune forme de consultation ou de participation n'a été observée. Les résultats de l'enquête terrain soulignent que les populations et les acteurs de développement local n'ont pas pris part à aucune des différentes phases de la convention: élaboration, suivi, mise en œuvre, et évaluation.

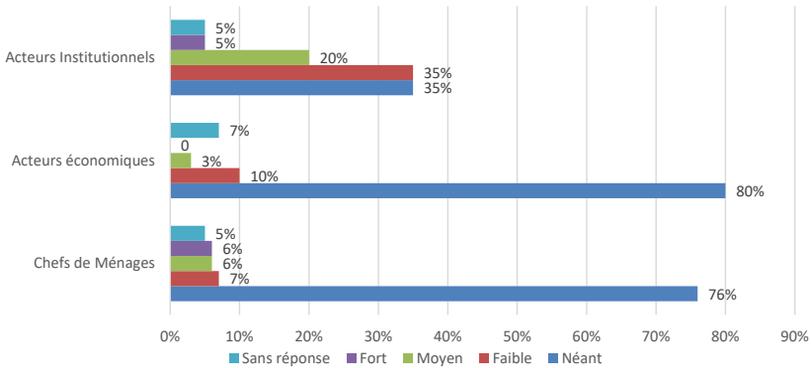


Figure 5. – Répartition des avis sur la participation de la population du centre dans la convention.

Source: enquête terrain 2022 effectuée par l'auteur.

En effet, La participation de la population est considérée comme nulle ou faible pour 83% des ménages du centre, et 90% des acteurs économiques.

#### 4.4. Une gouvernance locale inefficace

L'appréciation des ménages de la participation des acteurs du système de gouvernance locale est fortement défavorable (Fig. 6). Le taux de l'insatisfaction de la participation des habitants, des partis politiques, et de la société civile, et de la presse enregistrent respectivement 87%, 65%, 79%, et 49%.

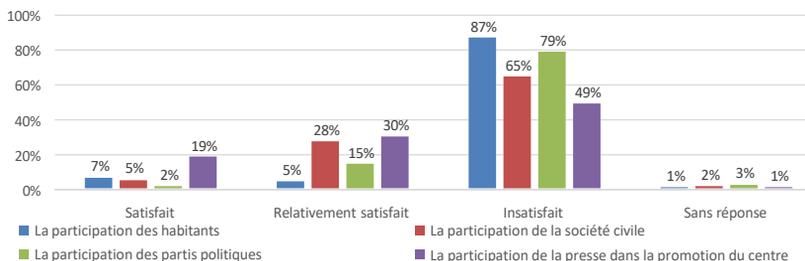


Figure 6. – Perceptions de la participation des acteurs du système de gouvernance locale.  
Source: enquête terrain 2022 effectuée par l'auteur.

## 5. CONCLUSION

Les visons horizontaux de développement, perçues par les acteurs locaux de développement par rapport aux vocations territoriales et la nature et la portée des actions et projets de développement, marquent aussi bien des concordances que des discordances avec les visions verticales. La dimension politique du patrimoine est certainement le point d'intersection le plus important de ces deux visions.

Le tiraillement entre les deux visions reste un constat évident, qui ne peut être contourné qu'à travers l'élaboration d'un projet de territoire approprié, négocié et participatif, et surtout qui bénéficie de l'intérêt des pouvoirs publics<sup>18</sup>, et mobilise les compétences citoyennes. En effet, dans ce processus la confrontation de visions, voire d'intérêts peut être profitable si toutefois il s'approprie les démarches et les instruments adéquats et adopte un référentiel territorial partagé de développement.

La convention de mise à niveau du centre Ighoud et de son site archéologique constitue une illustration d'une intervention par le haut qui matérialise l'intérêt politique donné à son capital immatériel, et opte pour un développement par reconversion territoriale: il est question de transformer le centre minier d'Ighoud en centre de tourisme culturel.

<sup>18</sup> Dans une tradition étatique marquée par l'interventionnisme étatique dans tous les domaines politiques, économiques, sociales, et culturel. L'État apparaît comme le premier acteur de développement. Toutes les dynamiques de développement territorial émanent de lui, et incitent les autres acteurs à suivre et à y adhérer. Dans cette perspective, le développement du centre Ighoud n'est possible que par une approche par le haut qui constitue une condition sine qua non le développement en question est impossible.

Toutefois, elle a complètement omis les représentations et perceptions des différents acteurs locaux des vocations économiques du centre et des choix de développement.

Certes, l'apport de la convention est reconnu par tous mais sa démarche est critiquée par tous. D'ailleurs, tous les acteurs s'accordent sur son importance mais critique sa conception volontariste qui ne prend pas en compte les besoins de la population en matière de développement économique et social et la promotion rapide de la qualité de vie. Et après la réalisation presque totale des actions de la convention les questions et les doutes persistent. En effet, la population est encore en attente de la dynamique économique promise par la reconversion de la vocation économique du centre.

Dans ce sens, les enseignements du Benchmarking des projets territoriaux de reconversion, offrent des pistes d'amélioration, notamment l'engagement des acteurs multi scalaire de développement dans les différentes phases du processus de reconversion à travers un soutien technique et financier, et la définition d'une gouvernance efficace du nouveau projet de territoire à travers: l'identification d'un acteur unique (institutionnel, association ...) responsable de la réalisation effective du projet de reconversion, et l'instauration d'une démarche participative et inclusive.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adidi, A. 2016. "Les mines et les villes minières marocaines: une mémoire collective et un patrimoine urbanistique à préserver". *Espace Géographique et Société Marocaine* 14.
- Adidi, A. 2020. *Formation sur le diagnostic territorial les fondamentaux, outils d'analyse et dispositifs d'accompagnement des acteurs*. Rabat: INAU.
- Ben-Ncer, A., et J.-J. Hublin. 2017. "Jbel Irhoud, une avancée paléanthropologie que décisive". *Hespéris-Tamuda* 52 (2).
- Brossier, J., L. de Bonneval, and E. Landais, eds. 1993. *Systems Studies in Agriculture and Rural Development*. Paris: INRA.
- Ellis, F., and S. Biggs. 2001. "Evolving Themes in Rural Development 1950s-2000s". *Development Policy Review* 19 (4, December).
- Korf, B., and E. Oughton. 2006. "Rethinking the European Countryside: Can We Learn from the South?". *Journal of Rural Studies* 22.
- Landry, R., and F. Varone. 2005. "The Choice of Policy Instruments: Confronting the Deductive and the Interactive Approaches". In *Designing Government*:

- From Instruments to Governance*, edited by D.P. Eliadis, M.M. Hill, and M. Howlett, 106-131. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Lascoumes, P., et P. Le Galès, dir. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Lévy, J., et M. Lussault, dir. 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin.
- Wafik, A., H. Essaifi, A. Admou, et A. Mouttaqi. 2011. "Le gisement de barytine du Jbel Irhoud (Jebilet occidentales)". *Notes et mémoires du Service géologique* 564.

Copyright (©) 2025 Abdelilah Abdouh, Abderrahim Benali  
Editorial format and graphical layout: copyright (©) LED Edizioni Universitarie



This work is licensed under a Creative Commons  
Attribution-NonCommercial-NoDerivatives – 4.0 International License

*How to cite this paper:*

Abdouh, A., et A. Benali. 2025. "Patrimoine et enjeux de développement des petits centres ruraux: exemple du centre d'Ighoud". *Geography Notebooks / Quaderni di Geografia / Cahiers de Géographie / Cuadernos de Geografia* 8 (1): 31-48. <https://doi.org/10.7358/gn-2025-001-abbe>